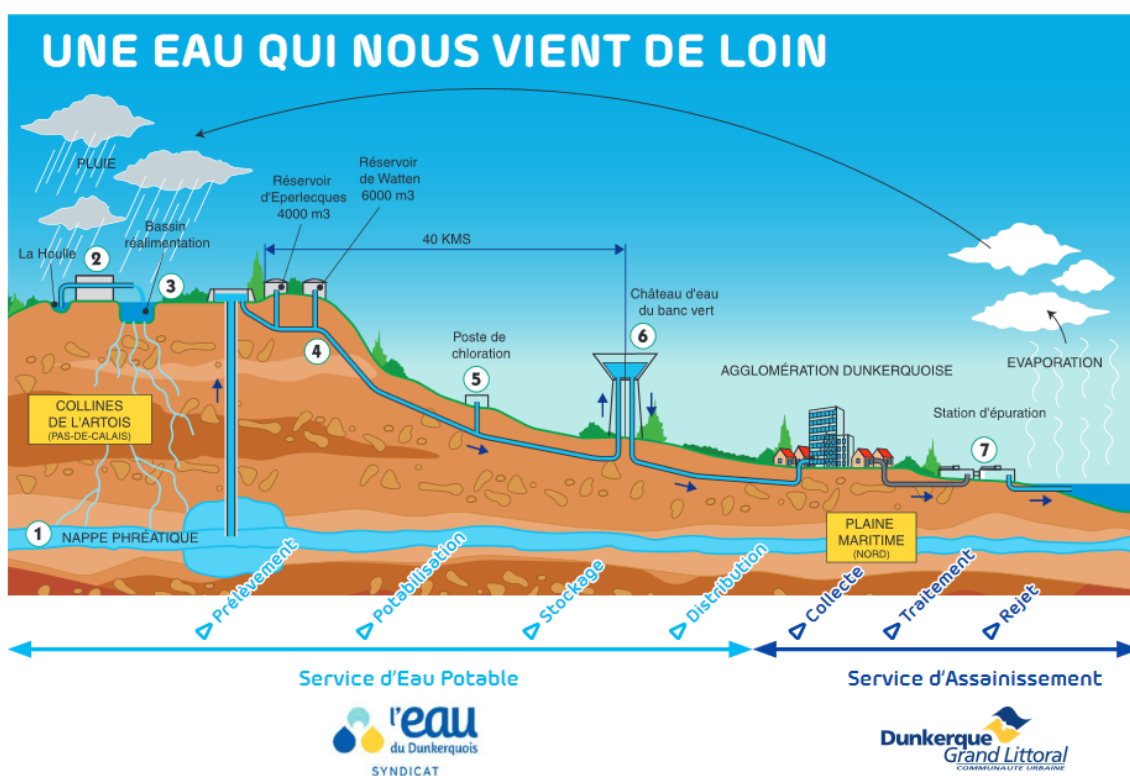


Communauté Urbaine Dunkerque

Le territoire du Dunkerquois se caractérise par les waterings et l'insuffisance de nappes phréatiques : la préservation de l'eau est ainsi au cœur des préoccupations de la CUD, qui compte poursuivre les efforts faits en partenariat avec le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED). L'eau que nous consommons nous arrive des collines de l'Artois. L'agglomération dunkerquoise fait appel au champ captant de Houlle-Moulle, d'une capacité de 100 000 m3 par jour.



Le cycle de l'eau, des collines de l'Artois à la plaine maritime du Nord.

220 000 personnes dans l'agglomération dunkerquoise bénéficient de l'eau potable

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque mène une politique dynamique. En tant que membre du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED) et autorité responsable des réseaux d'assainissement, la communauté urbaine se doit de poursuivre certains objectifs en prenant en compte la situation géologique, géographique, industrielle et transfrontalière du territoire dunkerquois.

Les objectifs du projet communautaire consistent donc à préserver et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire, à s'assurer d'une qualité de service public homogène sur tout le territoire ainsi qu'à rechercher un prix de l'eau maîtrisé.

En pratique

L'eau et l'assainissement

Paieement en ligne d'assainissement

le forum de l'eau de l'agglomération dunkerquoise

Construisons l'avenir ensemble autour de 5 axes de réflexion :

Axe 1 : la qualité des services

Axe 2 : l'entretien du patrimoine

Axe 3 : la tarification et coût des services

Axe 4 : les modes d'exploitation des services

Axe 5 : les enjeux de la compétence GEMAPI

Accéder au portail web dédié

Documents

→Cahier de connaissances des enjeux pour le forum de l'eau de l'agglomération dunkerquoise

PDFTélécharger(2.3 MB)

→Cycle de l'eau : rapport annuel 2018 - le prix et la qualité du service public d'assainissement

PDFTélécharger(3.9 MB)

→Cycle de l'eau : synthèse du rapport annuel 2018 - le prix et la qualité du service public d'assainissement

PDFTélécharger(1.8 MB)

DCE, SDAGE, SAGE ... et le bon état des masses d'eau

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de l'an 2000 de l'Union Européenne a fixé pour les états membres des objectifs de bon état écologique pour les rivières et les nappes phréatiques, aussi appelées masses d'eau.

Cette directive retranscrite en droit français, notamment à travers les Lois sur l'Eau successives et le Code de l'Environnement, crée des outils de planification confiant aux acteurs locaux de l'eau des modalités d'atteinte de ces objectifs. Il s'agit :

- Des SDAGE ou Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Des SAGE ou Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Pour notre territoire, il s'agit du SAGE du Delta de l'AA.

Ces outils impactent directement la Politique de l'eau au sein de notre territoire.